



**COUPE DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE HN-OSIRIS**  
**Etape du TOUR DE FRANCE MICRO**  
**Les 11 et 12 avril 2015**



**Avis de Course**

**Epreuve :** Coupe de la ligue Ile de France – Etape du Tour de France Micro – Etape du trophée Ile de France voile OSIRIS habitable

**Niveau :** Grade 5A

**Date :** 11 et 12 avril 2015

**Classes :** OSIRIS habitable et MICRO

**Lieu :** plan d'eau de la Base de Loisirs de Moisson (78)

**Autorité organisatrice :** ASM Voile

**1. L'épreuve sera régie par :**

- Les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2013 / 2016,
- Le règlement OSIRIS (DOC H 106),
- Le règlement de la classe Micro pour l'étape du Tour de France micro
- Le règlement du trophée ile de France voile Osiris Habitable
- Le présent Avis de Course
- Les IC Type et leurs annexes

Utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1( a) des RCV et ce quelle que soit la longueur du bateau.

**2. Publicité :**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

**3. Admissibilité :**

La coupe de la ligue est ouverte aux bateaux jaugés dans le système OSIRIS (H 109 ED 102), avec leur contrat de jauge.

La Micro Ile de France est ouverte aux bateaux de la classe Micro (proto, régaté et croiseur), conformes à leurs règles de classe.

Un même bateau peut courir pour les 2 classements s'il répond à chacune des jauges.

**4. Inscriptions :**

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent (skipper et membre d'équipage) devra présenter : - Sa licence FFVoile valide de l'année en cours portant le cachet médical.(ou un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la voile en compétition),

- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- La contrat de jauge Osiris du bateau pour la coupe de la ligue
- Le certificat de jauge du bateau pour la Micro IDF
- L'autorisation de port de publicité,
- Les concurrents étrangers, non licenciés FFV, devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

L'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes dont un skipper (article 6 du règlement OSIRIS)

**5. Droits à payer :** 20 € par bateau

**6. Programme :**

- Confirmation des inscriptions le Samedi 11 à partir de 10h
- Samedi 11, à 14 H premier signal d'avertissement pour x courses à suivre,
- Samedi soir : Repas des équipages.
- Dimanche 12, à 09H30 premier signal d'avertissement pour courses à suivre,
- Le dimanche 12, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00
- Un maximum de 12 courses est prévu sur les 2 jours
- Remise des prix prévus le Dimanche 12 à 17H00.
- Buffet le Dimanche soir.





## 7. Instructions de course :

Les IC Type seront affichées dans le club ; les annexes seront disponibles et distribuées à la confirmation des inscriptions.

## 8. Jauge :

**Des contrôle de jauge pourront être effectués.**

## 9. Responsabilité :

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel de blessure ou de décès dans le cadre de la régata aussi bien avant, pendant, qu'après.

## 10. Composition du corps arbitral :

Président du Comité de Course : Hervé CHASTEL  
Comité de course adjointe : Paule Marie POULOUIN  
Président du jury : Patrick GONDOUIN  
Juge : Patrick GERODIAS

## 11. Informations complémentaires :

- Le classement du championnat compte coefficient 2 pour le trophée de la ligue IdF voile.
- Il sera décerné un titre de vainqueur de la Coupe de la ligue Ile de France Micro pour chaque catégorie de micro ainsi que pour la première féminine.
- Le classement compte pour le Tour de France Micro.
- La journée du samedi sera clôturée par un rafraîchissement offert par le club suivi d'un repas servi au restaurant de la base.

Le dimanche, à l'issue de la régata, nous procéderons à la proclamation des résultats et à la remise des récompenses, qu'une collation et le verre de l'amitié viendront ensuite, clôturer.

- Le couchage est autorisé dans les bateaux, des sanitaires sont disponibles sur la base de loisirs
- Grutage maxi de 2 tonnes, Accès au restaurant, Cale de mise à l'eau, Hébergement.

### Côté financier :

Inscription : 20 € par bateau  
Panier repas (dimanche midi) : 7,5 €  
Repas des équipages le samedi soir, hors boisson, 12 €

### **Votre contact à l'ASM Voile :**

Serge LECOUBLET  
Par tél. 06 11 57 41 30  
par email :  
[bureau@asm-voile.fr](mailto:bureau@asm-voile.fr)  
site web : [www.asm-voile.fr](http://www.asm-voile.fr)

### **Les coordonnées de la Base de Loisirs :**

Ile de Loisirs des Boucles de Seine  
Route de Mousseaux - RD 125  
78840 MOISSON /  
Tél : 01 30 33 97 80 / Fax : 01 30 33 97 83  
<http://www.basebouclesdeseine.com/>

### **Pour vous rendre sur la base de Moisson :**

#### **En venant de Paris :**

Autoroute A13, sens "Rouen", Péage "Mantes la Jolie", Sortie 14 "Bonnières-sur-Seine", Direction "Bonnières Centre", Au 1er STOP, tourner à droite, Fléchage "Base de Loisirs"

#### **En venant de Rouen :**

- Autoroute A13 sens "Paris", Sortie n°15 "Chaufour", Direction "Bonnières Centre" Fléchage "Base de Loisirs"

Entrée 400 m en contrebas de l'entrée principale. coordonnées GPS : 49°03'41.0"N 1°41'00.0"E





**COUPE DE LA LIGUE ILE-DE-FRANCE HN-OSIRIS**  
**Etape du TOUR DE FRANCE MICRO**  
**Les 11 et 12 avril 2015**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Série du bateau ..... N° de Voile : .....

Classe HN: A - B - R1 - R2 - L Groupe HN : .....

Nom du bateau : .....

Skipper : N° de Licence .....

Nom et prénom : .....

Téléphone : ..... E-mail: .....

Equipier 1 : N° de Licence ..... Nom et prénom : .....

Equipier 2 : N° de Licence ..... Nom et prénom : .....

Equipier 3 : N° de Licence ..... Nom et prénom : .....

Equipier 4 : N° de Licence ..... Nom et prénom : .....

Equipier 5 : N° de Licence ..... Nom et prénom : .....

Frais d'inscription : 20 € par bateau, à envoyer à l'ASM Voile.

Allée des Îles Eric Tabarly, Île-Aux-Dames 78200 Mantes-la-Jolie

L'hébergement, le repas des équipages et les paniers repas sont à réserver avant le 5 avril.

